

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Séance du lundi 28 septembre 2026

Service référent : Services Techniques

Objet : Travaux - Rénovation de l'éclairage public – Abords complexe sportif Beg Er Vil – Convention avec MORBIHAN ENERGIES

L'An deux mil vingt-six, le 28 septembre à dix-huit heures, le Conseil municipal, légalement convoqué le 22 septembre 2026, s'est réuni à la Maison des Associations en séance publique sous la présidence de Monsieur Patrick LE ROUX, Maire.

Présents : M. Patrick LE ROUX, Maire, M. Gildas QUENDO, Mme Christine POUILLET, M. Serge BROSOLO, Mme Annick DELAUNAY, M. Jean-Michel BELZ, Mme Corinne GONTARD, M. Hugues VANNIER, Adjoint au Maire, Mme Pascale SALINAS, M. Nicolas LECOMTE, Mme BARGAIN Marie-Céline, M. Gérard MAISNIER, M. Alexis LIGEOUR, Conseillers délégués, Mme Nicole KIRSCHGESSNER, Mme Eugénie CORITON, M. Alain MOREAU, Mme Viviane AUDIC, Mme Martine LE BERRE, Mme Anne CLARISSE TURI, Mme Marie-Hélène BERTRAND, Mme LEMOULINIER Sophie, Mme Sophie LAPLANCHE Conseillers municipaux.

Absents : M. Pierre-Yves ROSTREN

Représentés : Mme Alizée POUILLET représentée par M. Gildas QUENDO ; M Jean-Pierre BOUTAUD représenté par M. Alexis LIGEOUR ; Mme Arlette ROSSIGNOL représentée par M. Gérard MAISNIER ; M. Alain BENSOUSSAN représenté par Mme Anne CLARISSE TURI

Secrétaire de séance : M. Nicolas LECOMTE

Conseillers en exercice : 27

Présents : 22

Votants : 26

Séance du conseil municipal du lundi 28 septembre 2026

Délibération N°137/2026

Service référent : Services Techniques

Objet : Travaux - Rénovation de l'éclairage public – Abords Complexe Sportif Beg Er Vil – Convention avec MORBIHAN ENERGIES

Rapporteur : M. Hugues VANNIER, adjoint aux Travaux, aux Espaces Verts et à la Propreté.

Exposé :

Dans le cadre des travaux de rénovation et d'extension du complexe sportif Saint-Clément (secteur Beg Er Vil) il est nécessaire de procéder à la rénovation de l'éclairage extérieur afin d'améliorer la sécurité des cheminements piétons, des accès au complexe et de son stationnement.

L'éclairage public étant une compétence transférée à Morbihan Energies, le syndicat a été mandaté sur ce projet. Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 88'440.00€ HT, avec une contribution financière de Morbihan Energies à hauteur de 16'336.00€.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver la réalisation de cette opération pour un montant de 88'440.00€ HT;
- d'autoriser M. le Maire à signer la convention de financement et de réalisation avec Morbihan Energies concernant cette opération.

Avis des commissions municipales : Lors de sa séance en date du 24 septembre, la Commission municipale Cadre de Vie – Travaux, Environnement a émis un avis favorable

Adoption :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de convention avec Morbihan Energies,

Considérant que toute intervention financière et technique de Morbihan Energies nécessite de conclure une convention de financement et de réalisation,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité**

VILLE DE QUIBERON

République française
Liberté – Egalité – Fraternité

Envoyé en préfecture le 30/09/2026

Reçu en préfecture le 30/09/2026

Publié le

ID : 056-215601865-20260929-137_2026-DE

APPROUVE la réalisation de cette opération pour un coût global de 88'440 € HT ;

AUTORISE M. Le Maire à signer la convention avec Morbihan Energies concernant cette opération.

DIT que les décisions prises en application de la présente délibération peuvent être signées par un adjoint ou un conseiller municipal agissant par délégation du Maire,

DIT que la présente délibération sera transmise aux services techniques pour exécution et à la Direction des Finances et de la Commande Publique pour information.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission au contrôle de légalité.

A Quiberon, le 29 septembre 2026

Le Maire



Patrick LE ROUX

R.A.A. : 2026

Classification actes : COMMANDE PUBLIQUE _ 1.1 Marchés publics

Publié le 30 septembre 2026

Envoyé en préfecture le 30/09/2026

Reçu en préfecture le 30/09/2026

Publié le

ID : 056-215601865-20260929-137_2026-DE